

**COMMUNE DE BRENON
HAMEAU DES HENRY
83840 BRENON**

**TEL / 04 94 85 62 31
FAX / 04 94 85 69 32
EMAIL : mairie.brenon@nordnet**

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**

DICRIM

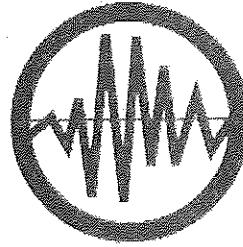
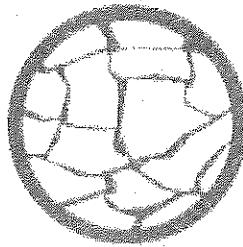
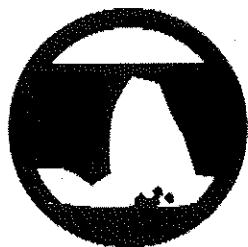
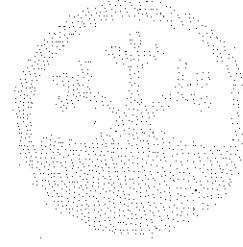
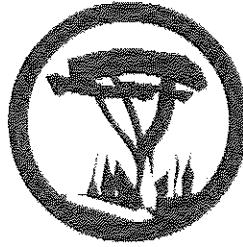
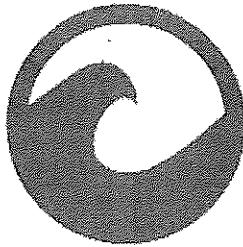
Afin d'informer la population sur les risques qu'elle pourrait encourir, et les moyens mis en œuvre dans les différentes situations d'urgence, la Commune de BRENON a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde pour l'ensemble de son territoire.

Un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs appelé DICRIM, est porté à la connaissance de l'ensemble des habitants.

Ce DICRIM résume les consignes individuelles de sécurité à suivre et à respecter.

SOMMAIRE

- DESCRIPTION D'UN RISQUE
- L'ALERTE
- CONSIGNES A RESPECTER
- TEMPÊTE DE NEIGE
- SÉISME
- FEUX DE FORêt
- MOUVEMENTS DE TERRAIN
- INONDATION
- CANICULE
- INFOS UTILES



DESCRIPTION D'UN RISQUE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un aléa d'origine naturelle ou anthropique dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

NOUS AVONS RÉPERTORIÉ DANS LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 6 RISQUES MAJEURS SUSCEPTIBLES D'IMPACTER NOTRE COMMUNE :

EN PÉRIODE HIVERNALE : TEMPÊTE DE NEIGE, INONDATIONS, MOUVEMENTS DE TERRAIN.

EN PÉRIODE ESTIVALE : FEUX DE FORÊT, MOUVEMENTS DE TERRAIN DUS A LA SÉCHERESSE, CANICULE.

EN TOUTE SAISON : SÉISME

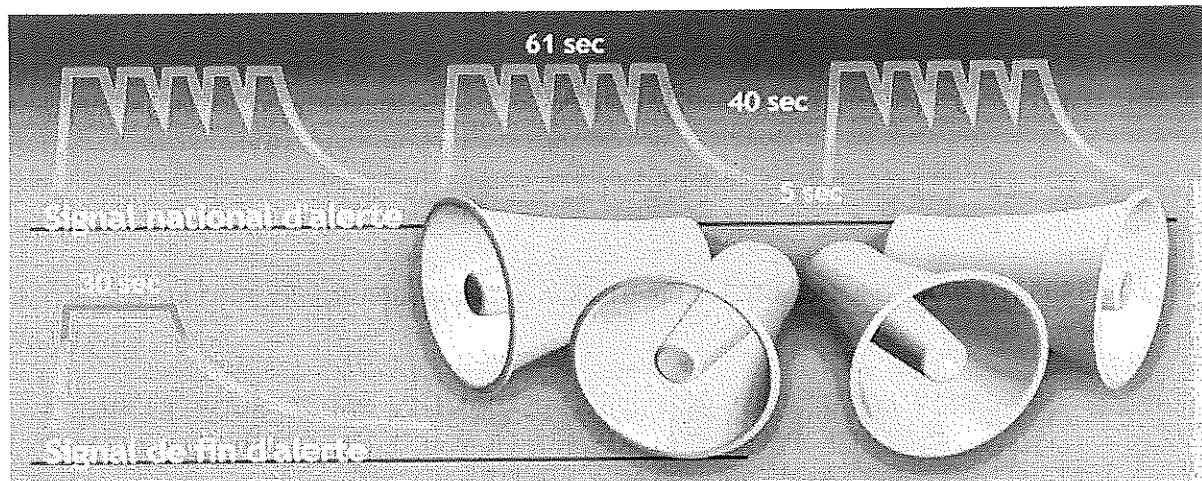
L'ALERTE

EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR, L'ALERTE EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET DU MAIRE.

SELON LA NATURE DE L'ÉVÉNEMENT, L'ALERTE PEUT ÊTRE DONNÉE PAR DIFFÉRENTS MOYENS :

UNE SIRÈNE POUR LE BAS VILLAGE OU LE TOCSIN POUR LE HAUT VILLAGE
LE PASSAGE DE VÉHICULES COMMUNAUX MUNIS D'UN MÉGAPHONE.

L'ENVOI DE MESSAGES ÉLECTRONIQUES A LA POPULATION AYANT FOURNI UNE ADRESSE DE MESSAGERIE.



CONSIGNES A RESPECTER

DÉBUT D'ALERTE :

EN CAS D'ALERTE NÉCESSITANT LA MISE A L'ABRI DES HABITANTS, L'ALERTE SERA DONNÉE PAR LE TOCSIN OU PAR LA SIRÈNE.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

SE METTRE A L'ABRI : DURANT UN RISQUE IL FAUT GÉNÉRALEMENT ENTRER A L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT.

TOUT FERMER : DURANT UN RISQUE, FERMER PORTES ET FENÊTRES, COUPER L'EAU, L'ÉLECTRICITÉ, LE GAZ... ET METTRE LES PRODUITS TOXIQUES AU SEC.

ÉCOUTER LA RADIO : DES INFORMATIONS IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE COMMUNIQUÉES SUR LES ONDES.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

NE PAS SORTIR : NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ÉCOLE

NE PAS TÉLÉPHONER : LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES DOIVENT RESTER LIBRES POUR LES SECOURS.

DISPOSER D'UN PACK DE SÉCURITÉ DANS CHAQUE FOYER

- RADIO A PILES
- LAMPES DE POCHE
- CAMPING GAZ
- POÊLE A PÉTROLE
- MATÉRIEL DE CONFINEMENT (RUBAN ADHESIF, SERPILLERE POUR COLMATER PORTES ET FENETRES)
- NOURRITURE NON PÉRISSABLE, RÉSERVE D'EAU POTABLE
- VÊTEMENTS
- COUVERTURES
- MÉDICAMENTS POUR TRAITEMENTS QUOTIDIENS
- PAPIERS PERSONNELS
- SIFFLETS

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables et des vitesses parfois importantes.

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Se mettre à l'abri

Monter dans les étages ou aller sur les points en hauteur préalablement repérés (collines)

Couper le gaz et l'électricité

Écouter la radio

Ne pas s'engager sur les routes inondées à pied ou en voiture

Se tenir informé de la montée des eaux et des mesures de vigilance

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

Ne pas se déplacer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour libérer les lignes téléphoniques pour les secours (lignes fixes ou mobiles)

Ne pas utiliser les véhicules afin de laisser les voies de circulation libres pour les secours

FEUX DE FORÊT



En période estivale, et particulièrement en période de forte sécheresse, des feux de forêt peuvent se déclarer.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

En voiture :

Ne pas sortir du véhicule

Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée.

Allumer les phares pour être facilement repérés.

À la maison :

Fermer volets portes et fenêtres et occulter les aérations avec des linges humides.

Couper le gaz et l'électricité.

Écouter la radio

Témoin d'un départ de feu :

Informier les pompiers le plus vite et le plus précisément possible.

Ne jamais s'approcher ni à pied ni en voiture

S'éloigner dans la direction opposée dos au vent

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

Ne pas se déplacer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour libérer les lignes téléphoniques pour les secours (lignes fixes ou mobiles)

Ne pas utiliser les véhicules afin de laisser les voies de circulation libres pour les secours

TEMPÊTE DE NEIGE



En cas de précipitations importantes de neige, et bien que des moyens importants soient mis en place par le Département pour déneiger les routes, il est possible que le village soit isolé pendant plusieurs jours, y compris en ce qui concerne les moyens de télécommunications.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

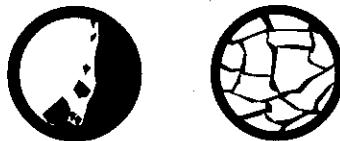
AVANT :

Prévoir des réserves de nourriture non périssable pouvant se conserver et une réserve d'eau potable,
Disposer de moyens de chauffage et de cuisson pouvant fonctionner sans électricité,

PENDANT :

Éviter de sortir le matin ou le soir
Signaler à la mairie toute difficulté particulière (santé, chauffage, nourriture).

MOUVEMENTS DE TERRAIN



La commune de LA BASTIDE étant située entre deux massifs montagneux relativement importants, des glissements de terrain peuvent se produire sous certaines conditions climatiques, et endommager les habitations et les voies d'accès.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Avertir les autorités,
S'éloigner des zones dangereuses.

SÉISME



La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité 4 (Sismicité moyenne).
Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Rester où l'on est

À l'intérieur :

Se mettre à l'abri sous un meuble, près d'un mur ou d'une colonne porteuse et s'éloigner des fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Écouter la Radio

À l'extérieur :

S'éloigner de ce qui peut s'effondrer

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

Ne pas se déplacer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour libérer les lignes téléphoniques pour les secours (lignes fixes ou mobiles)

Ne pas utiliser les véhicules afin de laisser les voies de circulation libres pour les secours

S'éloigner des lignes électriques

Ne pas générer de flammes.

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS DE SECOURS

LES SECOURS	112
LES SAPEURS POMPIERS	18
LE SAMU	15
LA GENDARMERIE	17
LA MAIRIE	04 94 85 69 31

FRÉQUENCES RADIO

France INTER	98.3
RMC	104.5
EUROPE 1	100
RTL2	103
France BLEU PROVENCE	101.1
RADIO VERDON	91

METEO France

Le site : www.meteofrance.com

MAIRIE DE BRENON

Adresse mail : mairie.brenon@nordnet.fr